

# MUTUELLES

Les choses bougent au rayon des complémentaires santé.  
Une petite mise au point s'impose.

## En cas de licenciement, peut-on garder sa mutuelle d'entreprise ?

Oui, excepté si l'on est licencié pour faute lourde, et à condition d'avoir des droits ouverts au chômage.  
On conserve alors automatiquement et sans frais les garanties de sa mutuelle, mais pour un temps seulement.

Cette prolongation, appelée « portabilité des garanties », s'aligne sur la durée du contrat de travail ou sur l'indemnisation par Pôle emploi.

Par exemple, un contrat de 6 mois donne droit à 6 mois de prolongation.

Si l'on détient un contrat famille, les garanties restent acquises aux ayants droit selon les mêmes conditions.

**A savoir :** La portabilité est limitée à 12 mois, même si l'on est resté vingt ans dans une entreprise ou si l'on bénéficie de 24 mois d'allocations chômage. A l'issue des 12 mois, on peut maintenir son contrat à titre individuel, moyennant une cotisation recalculée et donc, souvent, plus onéreuse.

## Que se passe-t-il quand on part à la retraite ?

On peut garder la mutuelle de son entreprise, mais, dans ce cas, la portabilité n'existe pas.

Deux mois avant la fin du contrat, la mutuelle avertit le salarié que ses garanties cesseront le jour de son départ et lui indique le montant de sa nouvelle cotisation.

Les tarifs sont plafonnés par la loi et ne peuvent être supérieurs de plus de 50 % à ceux des salariés actifs.  
L'augmentation doit s'étaler sur trois ans.

**A savoir :** L'assureur est obligé de poursuivre le contrat pour le seul salarié s'il le demande. Pour les ayants droit (contrat famille, par exemple), il n'a aucune obligation.

En cas de changement de mutuelle, laquelle couvre les frais médicaux remboursés tardivement par la Sécu ?

Les soins effectués avant la date de résiliation sont remboursés par la mutuelle santé alors en vigueur, même si le remboursement de la Caisse d'assurance maladie vous parvient trois mois après la résiliation.

**A savoir :** Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le nouvel assureur doit gérer la résiliation de l'ancien contrat de mutuelle pour éviter que l'assuré se retrouve sans couverture le temps du changement. Mais, attention, cela ne supprime pas un éventuel délai de carence (période pendant laquelle certains soins, comme une opération des yeux, ne sont pas remboursés).

## J'ai oublié de signaler mon asthme à ma mutuelle. Qu'est-ce que je risque ?

Au titre des contrats solidaires et responsables respectant des conditions définies par la loi, comme l'absence de sélection médicale et de tarification selon l'état de santé B, les questionnaires médicaux sont de plus en plus rares.

Cependant, quand on souscrit une complémentaire santé, il faut déclarer la ou les maladies dont on souffre, car, en cas d'omission ou de fausse déclaration, on peut perdre le bénéfice de ces garanties\*.

**A savoir :** On n'a aucune obligation de prévenir sa mutuelle si la maladie est diagnostiquée postérieurement à l'adhésion. Ainsi, aucune résiliation ni augmentation de cotisation ne pourront survenir au motif que le risque devient plus important.

\*Art L 22 1-1 4 du code de la mutualité.  
Source : Revue AVANTAGE